Présilly
Le balcon du Genevois

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14
présents :
votants :

L'an deux mille quinze, le douze février, à dix-neuf heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2015.

Conseillers présents : Nicolas DUPERRET, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Laurent DUPAIN, Corinne FAVRE, Richard PETTITT, François VULLIET, Dominique ROULLET

Conseillers excusés : Elisabeth BOYMOND (donne pouvoir à N. Duperret), Claude GERNIGON (donne pouvoir à L. Dupain), Nicolas GUINAND

Conseillers absent : Denis BERNAZ, Denis GENOUD,

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 15 février 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Intervention de la Gendarmerie nationale sur les questions de sécurité

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

FINANCES

3/ Budget principal : autorisation d'ouvertures de crédits d'investissement

M. le Maire explique que, comme souvent en début d'année, et en attendant de voter le budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement sur l'exercice 2015 permettant d'honorer les factures de début d'année. Pour mémoire, le plafond de dépenses à ne pas dépasser pendant cette période s'élève au quart des crédits ouverts (hors dette) en section d'investissement au budget précédent.

Crédits ouvrables sur l'exercice 2015 : 1 932 661,05 € / 4 = 483 165,26 €
Crédits déjà ouverts sur l'exercice 2015 : 31 049,32 €
Crédits ouvrables restants sur l'exercice 2015 : 483 165,26 € – 0 € = 452 115,94 €

Les crédits à ouvrir sont les suivants :

COMPTE	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
2117	ONF	Travaux de plantation	1 243 €
2184	Thirode	Acquisition d'un lave-vaisselle	2 268 €
21532	CCG	Branchement EU rue de la Fruitière	2 379,19 €
168758	Syane	Remboursement d'emprunt	54 611,85 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir les crédits d'investissement mentionnés ci-dessus sur le budget principal 2015

URBANISME

4/ autorisation de signature d'un protocole d'accord transactionnel dans le cadre d'un contentieux sur le secteur de Mikerne

M. DUPAIN rappelle qu'un contentieux oppose la Commune à un riverain du chemin de Mikerne depuis quelques années à propos d'un problème de limite : en effet, depuis les années 1980, ce chemin rural empiète sur les parcelles privées cadastrées B 447 et B 630.

Ce propriétaire a fait récemment savoir à la Commune qu'il était d'accord sur la proposition de limite faite par le géomètre expert désigné par le tribunal, et qu'il était prêt à céder à la Commune, et pour l'euro symbolique, la partie de ses parcelles sur laquelle passait le chemin. Cela représente une surface de 64 m² environ.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à signer un protocole d'accord formalisant ces propositions, ce qui permettrait de conclure à l'amiable ce litige.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec le propriétaire des parcelles B 447 et B 630, prévoyant le bornage des nouvelles limites parcellaires et l'acquisition par la commune de terrains d'une surface globale de 64 m² environ

MARCHES PUBLICS

5/ Autorisation de signature d'une convention de financement relative à la plateforme de dématérialisation des marchés publics

M. le maire rappelle que les collectivités territoriales ont l'obligation de publier certains de leurs marchés publics sous une forme dématérialisée, permettant une réponse des entreprises sous la même forme. La Commune de Présilly est adhérente depuis 2005, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du genevois, à la plateforme www.collectivitesdugenevois74.net.

L'utilisation de ce service étant payant, une convention est établie entre la Commune et la Communauté de Communes afin de préciser les modalités de mise à disposition de ce service. Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler. Elle prévoit notamment la prise en charge par la CCG de l'abonnement au service et des éventuelles formations à son utilisation, et la facturation au communes des publications, à raison de 40 €HT l'unité.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement relative à la plateforme dématérialisée des marchés publics annexée à la présente délibération

6/ Autorisation de signature d'une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes du genevois pour la réalisation de travaux d'eau pluviale route de l'Epinette

Ce point est retiré de l'ordre du jour car devenu sans objet.

RESSOURCES HUMAINES

7/ Autorisation de signature d'une convention cadre de participation financière avec le CNFPT

M. le Maire rappelle que le Centre national de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est l'organisme qui gère la formation des fonctionnaires territoriaux. Les formations proposées sont, pour la plupart, financées par les cotisations mensuelles des collectivités. Certaines d'entres elles sont néanmoins payantes. Une convention détaillant les modalités et les tarifs des différentes prestations est signée entre la Commune et le CNFPT. Celle-ci étant arrivée à échéance, M. le Maire propose de la renouveler.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec le CNFPT annexée à la présente délibération

DIVERS

8/ Discussion sur le schéma départemental de coopération intercommunale

M. DUPAIN rappelle le cadre légal prévoyant la réalisation d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) d'ici fin 2015. Ce SDCI a pour objet de simplifier la carte administrative, en regroupant par exemple des Communautés de Communes, en supprimant des syndicats à vocation unique, ou en les fusionnant. Il peut aussi, sans effet contraignant, proposer des regroupements de communes.

Certaines propositions ont déjà été émises et sont à l'étude. La Communauté de Communes du Genevois est peu touchée, car elle est déjà d'une taille relativement importante (17 communes, environ 37 000 habitants) et possède de nombreuses compétences.

Le SDCI sera arrêté en fin d'année par le préfet, après concertation avec les collectivités concernées.

9/ Planning des élections départementales

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Le bureau de vote de Présilly sera ouvert de 8h00 à 18h00.

10/ Compte-rendu des commissions communales

- ***urbanisme*** :

la commission continue son travail sur le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Le projet final devrait pouvoir être présenté à la population en fin de printemps.

11/ Compte-rendu des commissions intercommunales

- ***SIVU Beaupré :***

Mme DE NEVE explique que l'équipe du SIVU réfléchit à la nécessaire évolution future de l'école afin de faire face à l'augmentation des effectifs dans les années à venir.

- ***Aménagement du territoire – Habitat :***

M. PETTITT rend compte de la dernière réunion de la commission, dans laquelle un point a été fait sur les problèmes de mixité sociale. Certains secteurs du territoire ont été identifiés comme concentrant de forts niveaux de pauvreté. La Communauté de Communes étudie des actions à mettre en œuvre pour répondre à cette problématique. Par ailleurs, la CCG a recensé 4 logements de dépannage sur le territoire, destinés à accueillir temporairement des personnes en situation d'urgence (séparation, maltraitance…).

12/ Questions diverses

- ***Installation de défibrillateurs*** :

Deux défibrillateurs extérieurs ont été installés sur la Commune : le premier sur le parvis de la mairie, côté salle des fêtes, et le second à l'ancienne école du Petit-Châble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le Maire,

MAIRIE de PRESILLY 74 (Haute-Savoie)

Nicolas DUPERRET